

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OPPORTUNITÉ D'INFORMER LES DÉPOSANTS LORSQUE LEURS DÉPÔTS NE SONT PAS ASSURÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompt le mardi 31 mai, de la motion de M. Riis:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en collaboration avec les provinces, un système obligeant les particuliers qui déposent de l'argent dans des institutions financières non couvertes par l'assurance-dépôts à signer un formulaire d'exonération pour indiquer qu'ils savent parfaitement que leurs dépôts ne sont pas assurés en cas de faillite de l'institution.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter mes vues sur cette motion car, à mon avis, elle est importante. Ceux qui ont suivi l'évolution des institutions financières au Canada depuis une dizaine d'années auront été témoins de situations plutôt désastreuses. Nous avons reconnu que certains déposants ne sont pas protégés. L'enquête actuellement en cours en Alberta nous a appris qu'en fait, beaucoup de déposants dans les banques que l'on sait, ignoraient que leurs dépôts n'étaient pas assurés. Par conséquent, ces gens sont d'innocentes victimes.

La motion vise à amener le gouvernement fédéral à coopérer avec les provinces pour instaurer un système cohérent d'un bout à l'autre du Canada et pour protéger les personnes qui, bien souvent, croient, à tort, qu'elles sont protégées. Nous avons grandi dans un pays qui fait confiance à son système bancaire. Certes, notre Loi sur les banques nous assure une protection inégalée au sud de la frontière. Nous avons officiellement sanctionné cette différence dans les modifications à la Loi sur les banques. Nous avons permis aux banques de pénétrer le marché des valeurs et d'autres secteurs semblables. Aux termes de l'accord de libre-échange, nous n'avons plus la liberté de fonder des institutions bancaires aux États-Unis, pourtant, les Américains peuvent venir ici implanter des banques parce nos pratiques bancaires sont contraires à leur loi sur les banques, mais les leurs sont conformes à la nôtre. C'est un aspect déplorable de l'accord de libre-échange.

Toutefois, le véritable sujet de la motion, c'est que des personnes qui pensent qu'elles sont protégées ne le sont pas. Par conséquent, avec les modifications apportées à la Loi sur les banques, les petits investisseurs ne bénéficient plus de la même protection qu'avant. Nous savons que la culture canadienne étant ce qu'elle est, très souvent, ces personnes confient leurs dernières économies à une banque en croyant que peu importe ce qui arrivera, elles seront protégées. Je pense qu'il est important de protéger ces déposants avec la collaboration des provinces.

Comme le savent les députés, les Canadiens se déplacent de plus en plus facilement. Ils n'hésitent pas à quitter une province pour s'établir dans une autre. Ce serait vraiment dommage que l'on adopte une nouvelle loi qui ne soit pas appliquée

Institutions financières

uniformément dans toutes les provinces et les deux territoires. Voilà pourquoi l'auteur de cette résolution recommande que nous adoptions pareille mesure en collaboration avec l'ensemble des provinces.

En tant que parlementaires, il est de notre devoir de tenir compte de l'évolution de la société depuis une dizaine d'années. Nous avons été témoins de certains drames. Nous en avons la preuve grâce à certaines enquêtes publiques fort coûteuses qui ont été menées et que l'on poursuit encore.

J'ai de l'expérience dans le domaine de la prévention. Quand on me demande d'examiner une politique publique, je cherche à déterminer si celle-là met un terme à une situation susceptible de nuire, au lieu de chercher à la corriger après coup. Il est important de chercher à modifier les habitudes des investisseurs et de leur assurer la protection dont ils ne bénéficient pas à l'heure actuelle.

Or, en ce qui concerne l'affaire qui nous occupe, il ne s'agit pas de protéger uniquement l'investisseur individuel, mais la société dans son ensemble. En l'absence de pareille protection, ce sont les petites entreprises qui pâtissent. Les petites localités en sont très durement frappées dans de tels cas. Dans une petite localité, il suffit que fasse faillite une seule institution financière, où de nombreuses petites entreprises ont investi leurs capitaux, pour voir cette localité péricliter.

Je trouve ce genre de motion parfaitement sensé. J'espère que tous les députés y souscriront. Nous avons été témoins des accidents qui se sont produits dans certains cas et nous savons que d'autres cas frisaient la fraude. C'est ce que nous ont révélé les enquêtes. Malheureusement, c'est toujours le citoyen ordinaire qui est le plus vulnérable. J'estime très important de demander à l'investisseur de signer un formulaire d'exonération précisant qu'une portion des fonds ne seront pas assurés et que son investissement ne sera pas pleinement protégé. Il arrive très souvent que des renseignements de ce genre réussissent à épargner bien des maux de tête par la suite. C'est exactement ce que l'auteur de la résolution propose quand il suggère que cette pratique devienne la norme pour les gens dont les investissements ne sont pas assurés.

Nous devons continuer à encourager les gens à assurer la majorité de leurs investissements, surtout les petits. Cette mesure aiderait le public consommateur à comprendre les risques qu'il prend et à mieux protéger la collectivité. De cette façon, l'environnement financier se trouverait stabilisé et c'est très important.

Au début des années 80, beaucoup de Canadiens ont été surpris quand ils se sont rendu compte de ce qui pourrait arriver dans notre pays. Jusque là, nous étions plutôt à l'abri de ce genre de risques. Mais depuis que les institutions financières se sont mises à prendre des risques partout dans le monde, nous en subissons les conséquences. J'ai vu des municipalités et des particuliers faire faillite. Je connais beaucoup de gens qui pensaient que leurs investissements étaient sûrs et qui ne s'attendaient pas aux pertes qu'ils ont subies.